

Pluies acides : le Canada et neuf pays européens fondent le « club des 10 »

Le Canada et neuf pays européens ont fondé le 21 mars, à Ottawa, leur propre « club » de lutte contre les pluies acides. Tous ont, en outre, immédiatement été d'accord pour une augmentation, au plus tôt, du nombre des membres de ce « club ».

En signant une convention qui crée ce que le ministre canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, a appelé « le club des 30 % », les signataires ont, avec enthousiasme, qualifié de moment historique cette tentative faite à l'échelle internationale afin de réduire la pollution atmosphérique, cause des pluies acides.

L'entente, signée à l'issue d'une réunion de deux jours des ministres de l'Environnement des pays au rendez-vous, prévoit que, d'ici à 1993, les pays signataires réduiront les émissions de soufre au-dessus de leur territoire d'au moins 30 % et qu'ils réduiront celles d'azote d'une proportion non précisée mais d'une façon efficace.

M. Carl-Dieter Spranger, chef de la délégation ouest-allemande, a déclaré que des mesures à l'échelle nationale ne suffiraient pas à protéger l'environnement. « Il faut qu'à cet effort vienne s'ajouter une solide coopération internationale », a-t-il dit.

Des pionniers

Soutenant qu'il faut procéder à de plus amples recherches sur le problème, les États-Unis, d'où proviennent environ la moitié des pluies acides affligeant le Canada, ont jusqu'ici refusé de collaborer à tout programme commun de lutte.

Au cours d'une conférence de presse, M. Caccia a souligné que les membres du club étaient des pionniers et que les autres pays devraient suivre leur exemple.

L'accord a été signé sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations unies représentant l'Europe de l'Est et de l'Ouest, les États-Unis et le Canada. Les pays européens présents à la réunion d'Ottawa étaient la Norvège, la Suède, la Finlande, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, la Suisse et l'Autriche.

La commission doit tenir une assemblée générale à Munich, en juin. Le but de cette réunion, ainsi que l'a révélé le ministre autrichien de l'Environnement,



Après avoir signé une déclaration en cinq points dans laquelle les signataires se sont engagés à réduire la pollution qui est à l'origine des pluies acides, le ministre de l'Environnement du Canada, M. Charles Caccia, s'entretient avec les représentants de neuf pays d'Europe. De gauche à droite : M. Bruno Böhlen (Suisse), M. Svante Lundkvist (Suède), Mme Rakel Surlien (Norvège), M. Baron Bentinck (Pays-Bas), Mme Huguette Bouchardeau (France), M. Matti Ahde (Finlande), M. Carl-Dieter Spranger (République fédérale d'Allemagne), M. Charles Caccia (Canada) et M. Kurt Steyrer (Autriche).

ment, sera de convaincre les autres pays de la possibilité de réduire les émissions polluantes de 30 %.

Le problème des pluies acides est beaucoup plus aigu en Europe qu'en Amérique du Nord. Non seulement les lacs et les

cours d'eau d'Europe sont-ils considérés comme « morts », mais les forêts ont subi de graves dommages.

« Nous voulons nous assurer que nos forêts ne connaissent pas le même sort que celles d'Europe », a noté M. Caccia.

Mémoire d'entente sur les mesures de sauvegarde

M. Gerald Regan, ministre du Commerce international, et l'ambassadeur William Brock, représentant spécial au commerce des États-Unis, ont signé le 17 février, à Washington, une entente bilatérale. Cette dernière touche les conditions et modalités de la prise de mesures d'exception concernant l'importation de certains produits en vertu de l'article XIX du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

L'entente précise les modalités de notification et de consultation, explicite les conditions pour la prise de mesures de sauvegarde et établit des principes généraux pour l'étude de la question de la compensation.

Lors de la cérémonie de signature, M. Regan a décrit l'entente comme constituant une étape constructive et comme étant une nouvelle preuve du dynamisme des relations commerciales américano-canadiennes.

Bien que les deux gouvernements se soient engagés à contrer le protectionnisme, l'entente reconnaît que des mesu-

res d'exception peuvent provisoirement s'imposer pour faciliter l'adaptation d'une industrie à certaines situations, de façon à ce qu'elle puisse être plus concurrentielle face aux importations. M. Regan a souligné que les consultations prévues selon l'entente permettaient de rechercher des moyens d'éviter ou de minimiser les difficultés auxquelles se heurtent les exportateurs canadiens dans les cas où le gouvernement américain envisage des mesures de restriction du commerce. De même, le gouvernement canadien tiendra compte du point de vue américain dans des situations comparables.

M. Regan a noté que l'entente règle certains des différends qui, depuis longtemps déjà, opposent le Canada et les États-Unis au sujet de l'interprétation de l'article XIX de l'Accord général, et qu'elle est la preuve concrète que des progrès peuvent être réalisés dans cette interprétation. De plus, il a dit espérer qu'elle contribuerait à faire progresser la conclusion d'un accord multilatéral sur les mesures de sauvegarde.